

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 05403 Numéro SIREN : 444 106 397 Nom ou dénomination : AAC

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2022 sous le numéro de dépôt 28779

AAC
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : 7 rue La Boétie 75008 Paris
444 106 397 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février,

La soussignée,

GEFI Assurances, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 7 rue La Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 429 854 235, elle-même représentée par Monsieur Léon Lionel Nataf, son Président, (ci-après l'« **Associé Unique** » ou « **GEFI Assurances** »), détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société,

Après avoir rappelé qu'aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 28 septembre 2006, M. Léon Lionel Nataf a été nommé président de la Société (le « **Président** ») pour une durée d'un an tacitement renouvelable,

a adopté, conformément aux modalités des statuts de la Société, les décisions ci-après portant sur les sujets suivants :

- 1) Ratification de la tacite reconduction du mandat de M. Léon Lionel Nataf en tant que Président de la Société et ratification de l'ensemble des décisions et engagements contractuels pris par le Président de la Société ; et
- 2) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Associé Unique confirme avoir été dûment informé des projets de décisions afin d'adopter les décisions ci-dessous.

PREMIERE DECISION

Ratification de la tacite reconduction du mandat de M. Léon Lionel Nataf en tant que Président de la Société et ratification de l'ensemble des décisions et engagements contractuels pris par le Président de la Société

L'Associé Unique,

constate, qu'en date du 28 juillet 2006, M. Léon Lionel Nataf a été nommé Président de la Société par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour une durée d'un an avec tacite reconduction,

constate, qu'à ce jour, ni M. Léon Lionel Nataf ni l'Associé Unique n'ont décidé de mettre un terme aux fonctions de Président de M. Léon Lionel Nataf en dénonçant ladite tacite reconduction, et ratifie donc, en tant que de besoin, la tacite reconduction du mandat de M. Léon Lionel Nataf en qualité de Président de la Société depuis le 28 juillet 2007,

par conséquent, **ratifie** l'ensemble des décisions et engagements contractuels pris, par M. Léon Lionel Nataf en tant que Président de la Société, et en particulier l'ensemble des décisions et engagements contractuels pris depuis le 28 juillet 2007.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique décide de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, par l'Associé Unique.

DocuSigned by:
 *Léon Nataf*
8921FF5111CB404...
GEFI Assurances
Représentée par Monsieur Léon Lionel Nataf

DocuSigned by:
 *Léon Nataf*
8921FF5111CB404...
Président
Monsieur Léon Lionel Nataf